

**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2309 387

Le 11 octobre 2023

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 18 septembre 2023, visant à obtenir les renseignements suivants :

**1. Est-ce que le véhicule de fonction du Premier ministre est acheté ou loué?**

Nous vous informons que le véhicule de fonction du Premier ministre est acheté.

**2. S'il est acheté, en quelle année a-t-il été acquis et quel est son prix de vente?**

Concernant le point 2, nous ne pouvons vous communiquer ces renseignements considérant les enjeux de sécurité liés à l'utilisation de la flotte de véhicule à la Sûreté du Québec (articles 28(4), 28.1 et 29 de la Loi sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels). En effet, la divulgation de ces renseignements aurait pour effet de mettre en péril la sécurité d'une personne, de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne ainsi que de porter atteinte à la sécurité de l'État.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Annie Pham  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels